

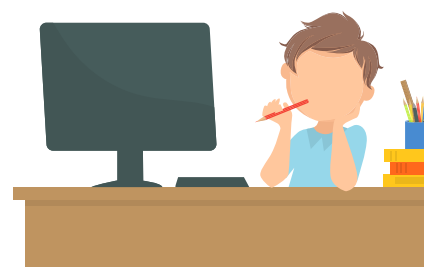
RÉOUVERTURE DES ÉCOLES DE GRAND QUEVILLY

Informations aux familles



Mon enfant est-il obligé d'aller à l'école ?

Le gouvernement a annoncé que le retour à l'école se fera sur la base du volontariat. Aucune famille n'est obligée d'envoyer son enfant en classe d'ici cet été. Dans ce cas, l'instruction à domicile doit se poursuivre en lien avec l'Education Nationale.



Quand les écoles seront-elles ouvertes ?

Dans son communiqué adressé aux familles le 7 mai, la Ville a expliqué son choix de reporter l'ouverture des écoles au 25 mai, n'ayant reçu les consignes nationales que durant la semaine du 4 mai. Ce délai a permis d'organiser sérieusement la reprise, dans toutes les écoles, sur l'ensemble des temps scolaires et municipaux. Les équipes enseignantes et la Ville ont travaillé ensemble pour préparer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions possibles.



Quels enfants seront accueillis ?



Les enfants des personnels prioritaires (liste officielle à la fin de ce document) resteront prioritaires sur l'ensemble des écoles. Ils seront accueillis tous les jours, dans des groupes spécifiques.

Le 25 mai, les grandes sections de maternelle, les CP et les CM2 seront accueillis en priorité. Le schéma peut changer en fonction des décisions prises dans les écoles, car cette organisation relève de l'Education Nationale. Chaque école fixera aussi le calendrier de reprise des autres niveaux de classe.

L'accueil des enfants s'effectuera par groupe de 15 élèves maximum en école élémentaire et de 10 élèves maximum en école maternelle. En cas de surnombre, des choix seront faits par les enseignants, selon les critères établis par l'Education Nationale. De même, ce sont les équipes éducatives qui détermineront les jours de scolarisation des élèves. Chaque école communiquera la liste des enfants accueillis à chaque famille.



Les enfants seront-ils pris en charge tous les jours de classe ?

Cela dépendra des écoles et du nombre d'enfants dont les familles souhaitent le retour en classe. L'organisation de la semaine scolaire relève de l'Education Nationale. **Les enfants qui ne seront pas en classe continueront de bénéficier de l'instruction à distance mise en place par l'Education Nationale. Attention : Ils ne pourront pas être pris en charge par la Ville.** Cela, pour plusieurs raisons : le protocole sanitaire réduit considérablement les capacités d'accueil ; de nombreux locaux, comme les gymnases, restent fermés ; les brassages d'enfants doivent être limités ; et le personnel habilité de la Ville est intégralement mobilisé dans les écoles pour la prise en charge des accueils ludoéducatifs et du temps du midi.

Ce sont des contraintes pour les familles, mais il en va de la santé de tous. Merci de votre compréhension envers les équipes éducatives et municipales.



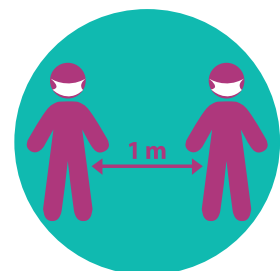
Quelle organisation est mise en œuvre pour respecter les mesures sanitaires ?

► La formation des personnels

Avant la reprise, l'ensemble des adultes au contact des élèves va bénéficier d'une **formation à l'application des gestes barrières** dispensée par l'Education nationale. Un protocole d'accueil sera mis en place par les écoles. Il repose sur le principe du respect des gestes barrières (distanciation, lavage des mains) et l'organisation des groupes pour éviter que les enfants ne se croisent.

► La distanciation entre les enfants

Les classes seront réaménagées pour garantir un espacement supérieur à 1 mètre entre chaque élève.



► Le port du masque

Les adultes en contact avec les enfants seront équipés de masques. Pour les enfants, le port du masque n'est pas recommandé en maternelle. En élémentaire, les enfants peuvent en porter si les parents le souhaitent et le fournissent (rappel : la Ville offrira un masque à chaque habitant, enfants inclus, du 26 au 30 mai).

► La pause méridienne et la restauration scolaire

Les agents municipaux seront en charge d'un groupe précis. Ils viendront chercher chaque groupe dans chaque classe et le ramèneront en classe à la fin du service selon les horaires fixés dans le protocole. Selon les roulements, la salle de classe de chaque groupe pourra être utilisée pour la surveillance.

Plusieurs services seront organisés selon l'aménagement global du site. Les enfants arriveront par groupe constitué dans le réfectoire et déjeuneront par table de 2, 3 ou 4 selon le mobilier sur place, en respectant bien sûr les règles sanitaires. **Les temps de récréation seront forcément limités. Des plannings seront mis en place (réfectoire, salle, cour) pour réduire au minimum le mélange des enfants.**



► Les accueils ludoéducatifs

Les accueils ludoéducatifs fonctionneront en **mode restreint et avec un nombre de places limité**. Le service sera réservé aux enfants des personnels prioritaires sur justificatifs, dans la limite des places disponibles, afin de limiter le mélange des groupes.

Les familles doivent présenter une demande à la Ville en réinscrivant leur enfant sur l'Espace famille à partir du 16 mai. Une réponse sera donnée par la Ville la semaine du 18 mai.



Des horaires fixes seront établis pour l'accueil et le départ des enfants. Le matin, les enfants des écoles maternelles et élémentaires seront pris en charge à 7h30 ou à 8h, et le soir les départs seront possibles à 17h, 17h30 et 18h. Les salles seront désinfectées le matin avant l'arrivée des enfants. A la fin de l'accueil ludoéducatif le matin, les enfants seront répartis directement dans les classes, après un lavage des mains.

Sur les temps périscolaires, un animateur sera détaché pour veiller au bon fonctionnement et au respect des protocoles (respect des roulements et des horaires, lavage des mains...).



Comment vont être entretenus les locaux ?

Avant le 25 mai, chaque école sera nettoyée. L'école Moulin sera désinfectée selon un protocole spécifique, puisqu'elle a accueilli des enfants pendant le confinement.

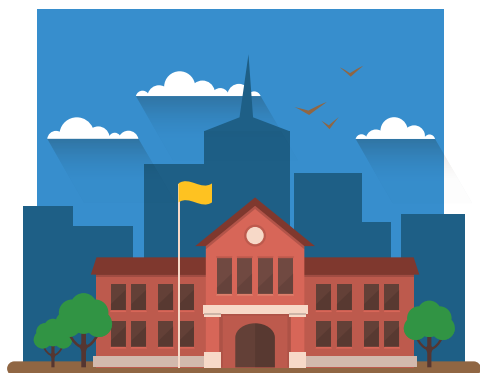
Après le 25, dans chaque école, en plus des nettoyages habituels, les agents procéderont à une désinfection des classes utilisées sur le temps du midi.

Pour les écoles maternelles, le nombre d'enfants limité permettra aux ASEM (Agents spécialisés des écoles maternelles) d'accomplir, en lien avec la direction et les responsables de sites, des missions d'entretien sur le temps scolaire.

Dans chaque école élémentaire, un agent municipal supplémentaire sera présent sur le temps scolaire pour participer au nettoyage, en plus de l'agent habituel. Les locaux seront approvisionnés régulièrement en savon, en essuie-main à usage unique et les sanitaires seront désinfectés après chaque groupe.



Comment se passera l'entrée et la sortie de l'école ?



Un marquage au sol (peinture temporaire) sera effectué devant chaque école pour permettre aux parents de respecter la distanciation physique avant de déposer leur enfant. Sauf exception décidée par l'école, les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'école.



Comment se passera le centre de loisirs du mercredi ?

Compte tenu du protocole sanitaire élaboré par le gouvernement pour les centres de loisirs, la Ville est dans l'obligation de proposer un **nombre de places limité** : 120 places en élémentaire et 80 en maternelle. Seront accueillis, dans la limite des places disponibles, seulement les enfants scolarisés, en commençant par les enfants des personnels prioritaires puis ceux des parents qui travaillent.

Les familles doivent présenter une demande à la Ville en réinscrivant leur enfant sur l'Espace famille à partir du 16 mai. Une réponse sera donnée par la Ville la semaine du 18 mai.

Les enfants seront accueillis dans les locaux du centre de loisirs et à l'école maternelle Moulin pour les tout-petits.

Le protocole national n'autorisant la sortie du centre que sous des contraintes strictes, les enfants déjeuneront dans les salles, avec un repas froid préparé par la Ville. Les parents devront déposer eux-mêmes leur enfant dans la salle (pas de transport collectif ni d'accueil en bas du centre). Les sorties loisirs/découverte ne seront pas possibles et les activités limitées.



Et le centre de loisirs de l'été ?

La Ville ne dispose pas encore des consignes sanitaires nationales pour l'organisation du centre de loisirs de cet été. Les inscriptions ne sont donc pas encore ouvertes. Plus d'informations vous seront données ultérieurement.



Vous avez des questions ?

Pour des questions sur le temps scolaire, contactez directement vos enseignants, enseignantes, directeurs ou directrices d'école.

Pour des questions sur le temps périscolaire (centre de loisirs, accueil ludoéducatif, restauration...) contactez l'Accueil enfance famille au 02 35 68 99 04.

Liste officielle des personnels indispensables à la gestion de la crise, et donc prioritaires pour le retour à l'école des enfants

Les parents doivent justifier au moins d'un parent entrant dans ces catégories. Présentation par le parent de la carte professionnelle ou bulletin de salaire et attestation qu'il ne dispose d'aucune solution de garde :

- tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- les personnels participant aux forces de sécurité intérieure (gendarmes, personnels de la police nationale, sapeurs-pompiers professionnels, personnels des préfectures indispensables à la gestion de la crise)
- les personnels de la Poste
- À compter du 11 mai : les personnels de l'Education Nationale (enseignants, AESH...) et les personnels municipaux intervenant auprès des enfants.